

Moudon, juin 26

COURS INTERENTREPRISES

Les cours interentreprises (CI) sont, à côté de la formation en entreprise et des cours professionnels, un des 3 lieux de formation des gestionnaires en hôtellerie-intendance (GHI) et des employé-e-s en hôtellerie-intendance (EHI). Ils sont intégrés à part entière dans le parcours de formation et la matière enseignée peut être évaluée lors des examens de fin d'apprentissage. **Ces cours sont obligatoires.**

Les organisations professionnelles, tant au niveau suisse qu'au niveau cantonal, sont responsables de la mise sur pied de ces cours, soit Formapro Sàrl pour l'OrTra intendance Vaud / AMEFI. Une commission, nommée par le comité de l'OrTra intendance Vaud / AMEFI, est chargée de définir les contenus sur la base des directives de l'OrTra intendance Suisse, de trouver des intervenants et de fixer le calendrier.

Leur durée est de 19 jours pour les GHI et de 14 jours pour les EHI. Vous trouverez le programme cadre des CI sur le site www.formation-intendance.ch sous la rubrique « documents ». Vous devez disposer d'un mot de passe pour y accéder, selon la marche à suivre communiquée avec le courrier envoyé en début d'année scolaire aux apprentis et aux formateurs. Le planning est communiqué en début d'année scolaire aux apprentis et est disponible sur l'extranet du site internet.

Objectif :

Les cours interentreprises ont pour but d'initier les apprentis aux techniques fondamentales du travail de la profession et de les préparer à poursuivre leur formation dans l'entreprise d'apprentissage. Au travers des activités qu'ils effectuent par la suite dans celle-ci, les apprentis exercent, acquièrent et approfondissent, si possible de manière autonome, les techniques fondamentales qui leur sont enseignées pendant les cours interentreprises. La fréquentation de ces cours est obligatoire pour tous les apprentis.

Contenus :

L'OrTra intendance Vaud / AMEFI a adopté comme principe d'axer les cours interentreprises sur l'acquisition de compétences pratiques et sur des démonstrations. Elle veut privilégier la formation dans des entreprises, de façon à favoriser une ouverture d'esprit vers d'autres méthodes, et d'autres milieux que l'entreprise formatrice habituelle. C'est donc une chance pour les apprentis de découvrir des établissements et des institutions qui appartiennent à leur futur secteur professionnel.

Afin que les apprentis puissent profiter un maximum de ces cours, nous avons décidé de scinder les classes en plusieurs petits groupes pour la totalité d'entre eux. Cela rendra

l'opération un peu plus onéreuse mais favorisera une bonne attention et une bonne dynamique dans le cours.

Financement :

Les cours interentreprises sont soutenus par les cantons et les fonds de formation. Dans l'éventualité où les frais de cours dépasseraient le subventionnement, les entreprises pourraient être amenées à participer au règlement du solde non couvert. Ce solde est validé par un document officiel des financeurs (cantons-fonds).

L'entreprise formatrice prend à sa charge les coûts accessoires, notamment ceux relatifs aux transports et aux repas des apprentis.

Règle du jeu :

Les apprentis sont tenus de respecter la charte qu'ils ont signée dans le cadre d'Agrilogie - CEMEF.

Tenue / comportement / hygiène :

Les apprentis doivent adopter une tenue vestimentaire et un comportement adaptés aux lieux dans lesquels se donnent les cours, en veillant tout particulièrement à respecter les consignes qui leur sont données sur la convocation et sur place. Les apprentis veilleront notamment à avoir :

- La tenue officielle des cours interentreprises ou la tenue de service (pantalon noir et haut blanc).
- Des chaussures fermées.
- Les cheveux propres et soignés.
- Les cheveux longs attachés.
- Les mains et ongles soignés (pas de faux ongles).
- Le port de bijoux est interdit.
- Un maquillage et un parfum discrets.
- En cas de port du foulard, il doit être attaché sans étoffe tombante sur les épaules.

Préparation :

Nous attirons l'attention sur la préparation individuelle ou en groupe qui est parfois exigée en amont du cours. Le temps à disposition étant relativement restreint, cette préparation facilitera grandement l'atteinte des objectifs fixés par l'intervenant. Les formateurs en entreprises veilleront à ce que leur apprenti ait lu les consignes et les ait respectées.

Exclusion :

Les intervenants ont la possibilité de renvoyer une personne qui perturberait le bon déroulement du cours ou qui n'aurait pas la tenue exigée sur la convocation. En cas de non-respect des règles ou d'abus, la journée lui sera facturée dans sa totalité (300.-) et il sera reconvoqué.

Toute absence non justifiée ou comportement perturbateur fera l'objet d'une information au formateur en entreprise.

Direction de cours :

La commission des CI assume la direction des cours interentreprises ; son secrétariat se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Secrétariat de l'Ortra intendance Vaud / AMEFI
Route de Gréchon 3
1510 Moudon
Tél. 021 614 24 27
info@amefi.ch

Nous souhaitons à tous les participants et à tous les intervenants une excellente saison de cours interentreprises.

Secrétariat des cours interentreprises